



Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ :

Plan d'action pour les
services de garderie éducatifs



**Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ :
Plan d'action pour les services de garderie**

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Janvier 2018

ISBN 978-1-4605-1810-6 (édition imprimée)
ISBN 978-1-4605-1809-0 (PDF : française)

11381

Message du premier ministre

Les investissements dans l'éducation et le développement de la petite enfance sont parmi les meilleurs que nous puissions faire pour assurer la prospérité future de l'économie.

C'est pourquoi le renforcement de l'éducation et de l'apprentissage des jeunes enfants est un élément essentiel du plan de croissance économique pluriannuel de votre gouvernement.

Lorsqu'il est question de l'apprentissage et du développement d'un enfant, nous savons qu'il est important de créer les bonnes conditions pour favoriser la réussite pendant la petite enfance. Les services de garderie éducatifs plus abordables, accessibles et de grande qualité renforceront les familles, la classe moyenne et la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick de demain.

Le Plan d'action pour les services de garderie éducatifs, *Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ*, met en valeur les mesures que nous allons prendre pour atteindre notre objectif de bâtir un système de services de garderie éducatifs de haute qualité sur lequel les familles pourront compter, et qui offrira à nos enfants la possibilité d'atteindre leur plein potentiel.

En améliorant la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité des services de garderie éducatifs, le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Nouveau-Brunswick sera transformé pour offrir aux enfants et aux familles les services dont ils ont besoin et qu'elles méritent.

Les garderies éducatives sont un endroit propice afin que les enfants acquièrent les compétences et les connaissances de base qui leur permettront de se bâtir un avenir brillant. Grâce à cette base solide, nos jeunes pourront un jour contribuer à la croissance des collectivités du Nouveau-Brunswick et participer aux efforts continus afin de remettre l'économie de notre province en marche.

Nous sommes heureux de collaborer avec le gouvernement fédéral, qui partage notre vision de mettre en place un système de services de garderie éducatifs de grande qualité. Grâce à ce partenariat, nous investirons dans les services à la petite enfance au Nouveau-Brunswick au cours des trois prochaines années.

Nous voulons que le Nouveau-Brunswick soit le meilleur endroit où travailler, vivre et élever une famille. La mise en place d'un système de services de garderie éducatifs plus abordable et de qualité supérieure contribuera à l'atteinte de cet objectif.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brian Gallant', with a large, stylized initial 'B'.

Brian Gallant

Message du ministre

Des services de garderie éducatifs qui sont abordables, de qualité et inclusifs sont importants pour les familles du Nouveau-Brunswick et sont une priorité pour le gouvernement.

Le rapport final de 2016 de la Commission d'étude chargée de l'examen des services de garderie du Nouveau-Brunswick a recommandé une transformation du système de services de garderie éducatifs soutenu par un cadre de politiques publiques afin de refléter la réalité des familles d'aujourd'hui.

Le plan d'action pour les services de garderie éducatifs, *Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ*, établit une feuille de route pour réaliser notre vision, soit de concevoir un système de services de garderie éducatifs de qualité auquel les familles peuvent se fier et dans le cadre duquel chaque enfant reçoit les services appropriés qui lui permettent d'atteindre son plein potentiel.

Chaque stade de la petite enfance, de la naissance à l'âge scolaire, a le potentiel de définir l'avenir de l'enfant.

Pour la première fois dans l'histoire du Nouveau-Brunswick, la petite enfance est intégrée dans les deux plans d'éducation –une stratégie à long terme qui reconnaît la valeur de l'éducation préscolaire au cours des premières années et les répercussions cruciales de cet apprentissage sur le développement de l'enfant.

L'un des objectifs de nos plans d'éducation de dix ans, *Everyone at their Best* (secteur anglophone) et *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* (secteur francophone), est de s'assurer que tous les enfants d'âge préscolaire développent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie.

Nous reconnaissons que l'apprentissage est un processus qui s'étend sur toute la vie et qui commence avant la naissance de l'enfant, ainsi que l'importance d'investir dans ces années fondamentales afin de donner à tous les enfants une chance de réaliser leur plein potentiel.

Il s'agit d'une période emballante pour les services de garderie éducatifs, alors que nous traçons la voie du succès pour les enfants du Nouveau-Brunswick.

Le Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance,

A handwritten signature in black ink that reads "Brian Kenny". The signature is written in a cursive, flowing style.

Brian Kenny

Introduction

D'ici 2030, le système de garderies éducatives du Nouveau-Brunswick sera transformé pour offrir des services de grande qualité universellement accessibles et abordables à toutes les familles et les enfants grâce à un cadre de politiques publiques robuste, faisant ainsi du Nouveau-Brunswick un endroit idéal où élever une famille. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se lance dans un changement transformationnel qui se concentrera sur l'élimination des obstacles empêchant les familles d'accéder à des services de garderie éducatifs abordables, de grande qualité et inclusifs en mettant l'accent sur l'aide aux familles qui en ont le plus besoin.

En août 2016, la Commission d'étude sur les services de garde a publié ses constatations au terme de vastes consultations dans l'ensemble de la province auprès d'un grand nombre d'intervenants, y compris des éducateurs et des éducatrices des services de garderie éducatifs, des responsables de tels services, des parents et des groupes d'intérêt. La Commission d'étude avait pour objectifs de présenter une démarche afin de créer des conditions favorables à la croissance des services de garde et de suggérer des stratégies visant à améliorer l'accès des parents à des services de garde de qualité et abordables.

Au cours des dernières décennies, la façon dont le public percevait les services de garderie a changé. Désormais, on ne les considère plus comme des services de gardiennage pour les personnes qui ne peuvent pas se permettre la garde en milieu familial, mais plutôt comme un appui précieux qui permet aux parents de participer au marché du travail et favorise l'apprentissage des enfants. Dans son rapport, la Commission d'étude sur les services de garde fait état « d'élément clé de l'infrastructure sociale ». Les commissaires ont présenté un document de recherche qui affirme que l'accès à des services de garderie éducatifs abordables, inclusifs et de grande qualité, en plus de contribuer à l'optimisation du développement et de l'apprentissage des enfants, accroît le dynamisme de l'économie du fait qu'elle augmente la création d'emplois et la capacité des parents d'accroître la sécurité de leur revenu et leur niveau de vie. En outre, ce type de services améliorent l'inclusion des enfants ayant des besoins supplémentaires et l'inclusion sociale des groupes culturels minoritaires.

Les Commissaires ont lancé un appel à l'action au gouvernement et à la société, puisque c'est une responsabilité collective de transformer le système services de garderie éducatifs du Nouveau-Brunswick en une infrastructure sociale. La Commission a formulé 30 recommandations pour tracer la voie et créer les conditions propices à l'offre

de services de garderie éducatifs de qualité. Un certain nombre des recommandations fournissent une orientation pour assurer l'accessibilité, l'abordabilité, l'inclusivité et la grande qualité des services de garderie éducatifs.

Ces recommandations sont conçues pour en arriver à un système de services de garderie éducatifs de grande qualité, abordable, accessible et inclusif qui sera viable pour les générations à venir. Ces recommandations sont basées sur les constatations de la Commission d'étude sur les services de garderie à la suite des consultations et aux recherches, et s'appuient sur la *Convention relative aux droits des enfants* de l'Organisation des Nations Unies. Elles sont regroupées en cinq recommandations générales :

- **Gouvernance** : un système renforcé disposant d'un financement public et d'une gestion publique accrue. Le système sera administré à l'échelon local selon une approche collaborative intégrée qui répondra aux besoins des collectivités et s'éloignera d'une approche axée sur le marché.
- **Pratiques éducatives** : un perfectionnement professionnel amélioré qui appuiera les éducateurs et les éducatrices, ainsi que les responsables, dans le respect des deux curriculums éducatifs provinciaux.
- **L'éducation à la petite enfance comme domaine professionnel** : un meilleur accès aux possibilités d'apprentissage postsecondaires et au perfectionnement professionnel; une augmentation des compétences du personnel, une échelle salariale et un ordre professionnel établi par la loi.
- **Investissements publics** : une augmentation des investissements publics à titre de priorité absolue, ainsi qu'un système de services de garderie éducatifs cohérent et géré publiquement à l'intention des enfants de la naissance à quatre ans pour veiller à ce que les services de garderie éducatifs soient abordables pour les familles.
- **Droits des enfants** : un nouveau système qui protège l'intérêt supérieur et les droits de chaque enfant.

Ce plan d'action permettra de mettre en œuvre un milieu d'éducation préscolaire de grande qualité dans les établissements, et ce, tant pour ce qui est du milieu physique que des interactions humaines (éducateur-enfant, éducateur-éducateur, éducateur-parents et enfant-enfant).

Réussites dans le domaine des services de garderie éducatifs au Nouveau-Brunswick

Comme le démontre le rapport de la Commission, de nouveaux changements en ce qui concerne les services de garderie éducatifs se sont produits au cours des dernières décennies. La recherche et les politiques ont permis de progresser dans la compréhension du développement et de l'éducation de la petite enfance partout dans le monde et ont exercé une grande influence sur les politiques publiques. De plus, la perception du public à l'égard des services de garderie a évolué. Ces services sont désormais perçus comme un soutien précieux pour les parents et un élément favorable à l'éducation préscolaire et au développement des enfants, ainsi qu'à la prestation de soins adéquats à ces derniers. Cette transformation a changé notre perception, en tant que société, des services de garderie éducatifs.

Ces dix dernières années, le gouvernement provincial a augmenté de façon notable ses investissements dans les services de garderie éducatifs. En fait, il les a plus que doublés et a réagi à ce changement de philosophie en ce qui a trait à aux services de garderie éducatifs en instaurant des programmes novateurs, par exemple :

- En 2010, la décision de transférer les services à la petite enfance au nouveau ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a marqué le début de la transition du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, qui est passé d'un service de gardiennage à un service éducatif.
- Les programmes éducatifs du Nouveau-Brunswick pour services de garderie éducatifs nouvellement mis en œuvre et obligatoires pour tous les services agréés offrant des services aux enfants de moins de cinq ans ont renforcé cette transformation.

- L'alignement des programmes et services aux jeunes enfants sur les territoires des districts scolaires.
- La création d'équipes de la petite enfance dans les districts scolaires pour amorcer la création du continuum d'apprentissage dès la naissance.

La croissance rapide du nombre de places dans les services de garderie éducatifs agréés reflète cette hausse de financement. Le Nouveau-Brunswick se classe parmi les premières provinces au pays pour la croissance du nombre de places dans les services de garderie éducatifs.

- Au cours des dix dernières années, le nombre de places dans des services agréés a augmenté de 78 % au Nouveau-Brunswick.
- Le Nouveau-Brunswick s'est fixé comme objectif d'offrir 30 000 places d'ici 2020. Il ne manque qu'un peu plus de 1 800 nouvelles places pour atteindre l'objectif.

Même s'il y a eu une croissance importante du nombre de places dans les services de garderie éducatifs, la récente Commission d'étude sur les services de garde a indiqué que les places réservées aux services de garderie éducatifs dans les services agréés sont maintenant utilisées à l'avantage de groupes d'enfants plus âgés ou ne sont pas comblées en raison de frais d'exploitation élevés.

Au Nouveau-Brunswick, nous sommes prêts à miser sur nos acquis dans le domaine des services de garderie éducatifs, et ce, en tirant parti de nos programmes actuels et en dressant un plan axé sur les recommandations de la Commission d'étude sur les services de garde, ainsi qu'en soutenant la mise en œuvre de ses buts ambitieux qui sont ressortis à la lumière des Plans d'éducation de dix ans.

Vision

Notre vision consiste à créer un système de services de garderie éducatifs de grande qualité sur lequel les familles peuvent compter et dans lequel chaque enfant reçoit les services nécessaires lui permettant d'atteindre son plein potentiel.

Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

Un élément essentiel de ce plan d'action est l'établissement de la désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick pour les services de garderies éducatifs de l'ensemble de la province. Avec le but d'assurer la désignation de tous les centres dès que possible, un engagement ferme a été établi qu'un minimum de 300 centres aura cette désignation d'ici l'an 2020. Chaque *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* permettra de mieux répondre aux besoins de sa population, notamment en augmentant de 10 % ou de 200 le nombre de places pour les nourrissons, en offrant des services en région rurale, en fournissant du soutien pour les enfants ayant différents niveaux de capacité et provenant de milieux variés, et en appuyant les milieux de langue minoritaire. Ces *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* s'engageront à travailler avec le gouvernement pour offrir des services de garderie éducatifs plus abordables, accessibles, inclusifs et de grande qualité.

La désignation *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* sera accordée aux établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants agréés. Par l'entremise de cette désignation et d'une enveloppe financière, ces *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* :

- établiront une politique de faible coût afin d'assurer la prestation de services abordables pour toutes les familles du Nouveau-Brunswick qui accèdent à ce type de *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick*.

Objectifs et plan d'action

Les principes de ce plan d'action sont fondés sur les constatations du rapport final de la Commission d'étude sur les services de garde, qui se veut un appel à l'action pour profiter des forces de notre programme actuel de services de garderie éducatifs et pour offrir « un système de grande qualité et équitable qui soit accessible, abordable et inclusif pour tous les enfants et les familles ».

Nous croyons que notre plan d'action, fondé sur la désignation de *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick*, nous permettra d'atteindre les objectifs suivants.

Objectif 1 – Établir des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

La désignation *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* servira de modèle de services de garderie éducatifs de grande qualité. Aux fins de cet objectif,

Ces coûts seront déterminés au moyen d'une grille de frais subventionnés en portant une attention particulière aux familles ayant un revenu familial annuel de moins de 80 000 \$;

- offriront plus de places pour les nourrissons afin de pallier le manque de disponibilité dans les secteurs francophones et anglophones. Les *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* auront la possibilité d'offrir des places pour nourrissons dans leur établissement ou par l'entremise d'un réseau de services de garde en milieu familial affiliés;
- amélioreront leur capacité de servir tous les enfants, y compris ceux ayant un handicap et divers besoins au moyen de la mise en œuvre d'une politique et de pratiques inclusives;
- recevront un soutien financier accru;
- mettront sur pied un conseil consultatif de parents pour les établissements qui n'en ont pas;
- prendront part activement aux communautés de pratique pour renforcer les compétences et les habiletés de leurs éducateurs et de leurs éducatrices de la petite enfance, dont un nouveau cours en ligne de 90 heures;
- favoriseront la vitalité et l'épanouissement culturel des communautés acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick par l'élaboration de lignes directrices pour garantir des milieux de services de garderie éducatifs favorables à l'acquisition des compétences langagières et à l'identité culturelle dans les centres en milieu linguistique minoritaire.

la province documentera et décrira les critères que les services de garderie éducatifs doivent respecter. Ainsi, les familles auront un meilleur accès à des services de garderie éducatifs de grande qualité et abordables.

Mesures qui seront prises pour atteindre l'objectif

Documenter et décrire les critères de la désignation.

En se servant des objectifs et des produits livrables prévus dans le cadre du plan d'action, les services de garderie éducatifs devront satisfaire à tous les critères requis pour obtenir la désignation *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick*.

Politique de faible coût – Élaborer une politique de faible coût qui est davantage ciblé sur les familles à faible et moyen revenu, notamment celles ayant un revenu familial de moins de 80 000 \$, par l'entremise de places

5 Plan d'action pour les services de garderie

subventionnées. Le plan inclura du financement opérationnel durable pour les services ayant la désignation *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* pour faire en sorte que les parents aient un meilleur accès à des services de garderie éducatifs de grande qualité et abordables.

On s'attend à ce qu'au moins 75% de tous les enfants de moins de cinq ans dans les secteurs francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick soient inscrits dans un *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* d'ici l'expiration de l'accord bilatéral en 2019-2020. Les parents de tous les enfants inscrits dans un *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* profiteront de frais de garde réduits grâce à la politique de faible coût. Toutefois, on estime qu'environ 65 % des enfants seront issus de familles à faible et moyen revenu. Au total, dans l'ensemble des deux secteurs on estime qu'environ 9 880 enfants bénéficieront de la politique de faible coût, dont 6 320 issus de familles à faible ou moyen revenu, c.-à-d. 55 000 \$ ou moins.

Faire en sorte que les places en garderie soient proportionnelles à la demande – Augmenter de 10 % (200 nouvelles places) le nombre de places pour nourrissons dans les services de garderie éducatifs, plus précisément de 40 % dans le secteur francophone, et de 60 % dans le secteur anglophone, et ce, d'ici l'expiration de l'accord bilatéral en 2019-2020).

Promouvoir la désignation *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* auprès des responsables de services de garderie éducatifs – Élaborer un plan de gestion du changement pour mobiliser les responsables dans le cadre des processus de promotion des avantages de la nouvelle désignation par l'entremise de séances d'information, de participation à des groupes de travail et de communications régulières.

Objectif 2 – Établir des conseils consultatifs de parents

Chaque service portant la désignation *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* sera appuyé par un conseil consultatif de parents. Ceux-ci veilleront à favoriser une participation et un engagement plus grands des parents dans les services fournis à leurs enfants. Les parents ont un rôle de premier plan à jouer dans le développement optimal de leur enfant et, de ce fait, leur engagement et leur participation active dans tous les aspects de la vie de leur enfant auront un impact de longue durée sur son développement.

Des relations durables et respectueuses entre les parents et les éducateurs et les éducatrices sont primordiales.

Ceci inclut le partage d'idées, des renseignements et des pratiques pour favoriser la création d'expériences d'apprentissage positives. Même si les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, il importe qu'ils tissent des liens avec les services de garderie éducatifs, puisqu'ils jouent un rôle essentiel en offre active d'expériences en éducation préscolaire de qualité aux enfants de moins de cinq ans. Ces relations positives favoriseront un plus grand sentiment d'appartenance et répondront aux besoins particuliers des enfants.

Mesures qui seront prises pour atteindre l'objectif

Établir des lignes directrices pour les conseils consultatifs de parents – Le Ministère travaillera en collaboration avec les responsables, les parents afin d'établir des lignes directrices pour les conseils consultatifs de parents. Ces lignes directrices devront être assez souples pour répondre aux besoins des parents, des services de garderie éducatifs et de la communauté.

Objectif 3 – Développer des ressources en ligne pour les parents (p. ex. : le registre des garderies)

Afin de veiller à ce que les parents aient accès à l'ensemble des ressources offertes qui guideront leur décision en matière de services de garderie éducatifs qui répondent aux besoins de leur enfant et de leur famille, le Ministère développera et mettra en œuvre un registre des garderies. Ce registre sera un outil à guichet unique qui fournira aux parents toutes les informations qui leur permettront de prendre des décisions éclairées, notamment les adresses des services de garderie éducatifs agréés (et une carte interactive), les groupes d'âge servis, la langue de service, les listes d'attente, le manuel à l'intention des parents, les rapports d'inspection et un estimateur d'aide financière pour les services de garderie éducatif agréé. Ce registre permettra également aux parents d'inscrire leur enfant au service de garderie éducatif de leur choix ou d'inscrire le nom de leur enfant sur une liste d'attente au moment où cela leur conviendra. C'est au moyen de cette nouvelle ressource que les parents pourront inscrire leur enfant à un *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* pour bénéficier de services de garderie éducatifs plus abordables.

De plus, le registre des garderies fournira de l'information fiable et à jour sur les places disponibles et les listes d'attente afin que le système soit adapté aux besoins de services de garde réels de la famille. Cette initiative permettra aussi au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'adopter une approche stratégique en ce qui a trait à la création de places en évaluant régulièrement les lacunes

de couverture et en ciblant les collectivités ayant les plus grands besoins, y compris les collectivités rurales.

Mesures qui seront prises pour atteindre l'objectif

Conception et mise en œuvre du registre des garderies.

Le Ministère tirera profit des ressources de la province pour élaborer une ressource interactive en ligne pour les parents.

Élaborer une base de données des services de garderie éducatifs agréés ou autorisés – En se servant de la base de données actuelle comme point de départ, le Ministère travaillera avec les services de garderie éducatifs en vue d'élaborer un processus pour faire en sorte que les informations les plus exactes et à jour soient accessibles pour les parents.

Objectif 4 – Établir des Centres d'excellence en éducation préscolaire

Grâce à une collaboration avec des établissements d'enseignement postsecondaire et des districts scolaires, sept Centres d'excellence seront établis dans la province, soit un pour chaque district scolaire. Ces Centres d'excellence, en plus d'offrir des services de garderie éducatifs d'âge préscolaire, deviendront des sites de démonstration de pratiques novatrices, notamment en ce qui concerne les environnements d'apprentissage de qualité, les pratiques pédagogiques pour nourrissons et pour les enfants de 3 et 4 ans, les aires de jeu extérieurs, de même que l'inclusion et la diversité, y compris l'identité culturelle.

Les Centres d'excellence seront des *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* désignés qui favoriseront l'innovation et serviront d'exemples dans le but d'améliorer la qualité des services de garderie éducatifs offerts dans toute la province. Plus particulièrement, ces Centres d'excellence devront offrir des séminaires, des ateliers et un soutien aux communautés de pratique pour tous les éducateurs et les éducatrices de la petite enfance travaillant auprès d'enfants de moins de cinq ans. Ces Centres d'excellence seront aussi ouverts au public pour mieux le sensibiliser au sujet des services de garderie éducatifs de grande qualité.

Mesures qui seront prises pour atteindre l'objectif

Travailler avec des établissements de formation postsecondaire et les districts scolaires afin d'établir les sept Centres d'excellence en éducation préscolaire – La province du Nouveau-Brunswick tirera profit de l'expertise de ses nombreuses institutions postsecondaires et du personnel des districts scolaires. Le Ministère travaillera

avec des professeurs, des agents pédagogiques, des concepteurs de programmes et des experts afin d'élaborer des programmes novateurs qui respectent les normes en matière de pratiques exemplaires en éducation préscolaire.

Élaborer des accords avec les districts scolaires pour appuyer l'établissement des Centres d'excellence – La relation avec les districts scolaires est importante pour le succès des Centres d'excellence. Le Ministère travaillera avec les employés des districts scolaires pour assurer l'harmonisation avec ses objectifs en éducation préscolaire et pour tirer profit des ressources de l'un et de l'autre de sorte que les enfants vivent une transition harmonieuse entre l'apprentissage préscolaire et leur première journée à l'école.

Élaborer et offrir des possibilités de perfectionnement professionnel harmonisées avec le Curriculum éducatif (en français) et le New Brunswick Early Learning and Child Care Curriculum Framework (en anglais) dans les Centres d'excellence – Dans le cadre des partenariats avec les institutions de formation postsecondaires et les districts scolaires de la province, les Centres d'excellence devront offrir des séminaires, des ateliers et du soutien aux communautés de pratique pour tous les éducateurs et toutes les éducatrices de la petite enfance travaillant dans des services de garderie éducatifs agréés. Les Centres d'excellence élaboreront des possibilités de perfectionnement professionnel, mettront en commun des pratiques exemplaires et amélioreront la qualité des services de garderie éducatifs en augmentant les possibilités de formation pour l'ensemble des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance.

Élaborer des programmes de mentorat et des ateliers pour les éducateurs et les éducatrices – Les Centres d'excellence élaboreront des programmes de mentorat périodiques et des ateliers qui renforceront les compétences et les connaissances pour faire en sorte que les normes de qualité élevées soient respectées dans tous services de garderie éducatifs. Les Centres d'excellence deviendront des sites de démonstration et soutiendront les communautés de pratique.

Mettre davantage l'accent sur les programmes de sensibilisation du public en ce qui a trait aux services de garderie éducatifs – Les Centres d'excellence serviront également à promouvoir des services de garderie éducatifs de qualité auprès du public. Chaque Centre d'excellence sera responsable d'un programme de mobilisation publique comportant des séances d'information, des visites et de l'engagement communautaire au moyen d'activités qui enrichiront l'expérience globale des enfants.

Objectif 5 – Mettre en place des possibilités de perfectionnement professionnel et de développement pour les éducateurs et les éducatrices à la petite enfance

Des possibilités de formations professionnelles seront offertes aux éducateurs et aux éducatrices de la petite enfance qui travaillent dans des services de garderie éducatifs pour s'assurer que les enfants qui fréquentent ces services bénéficient des meilleurs services possible.

Le cours en ligne *Introduction à l'Éducation de la petite enfance* d'une durée de 90 heures comprend un volet de 30 heures consacrées spécifiquement au *Curriculum éducatif pour la petite enfance* et 60 heures de modules de formation sur divers sujets, y compris des modules sur le développement et l'orientation de l'enfant, le développement du langage et de la littératie chez les jeunes enfants, la santé et le bien-être, la compréhension des lois et l'environnement de jeu extérieur. Cette initiative garantira que l'ensemble des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance disposent d'un minimum de formation, améliorant ainsi la qualité des services de garderie éducatifs offerts aux familles. Cette formation sera l'exigence minimale de formation pour l'ensemble des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance qui travaillent dans un *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* désigné. Ainsi, 100% des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance qui travailleront dans ces *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* auront une formation reconnue en éducation de la petite enfance.

Mesures qui seront prises pour atteindre l'objectif

Embaucher des agents pédagogiques et des conseillers en éducation préscolaire

Des experts dans ce domaine contribueront au perfectionnement professionnel des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance en leur offrant du mentorat de l'encadrement et en participant dans les communautés de pratique.

Créer des occasions de perfectionnement professionnel

Des agents pédagogiques et des conseillers en éducation préscolaire contribueront au perfectionnement professionnel des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance, conformément aux approches pédagogiques prévues par chaque programme éducatif, et en feront la promotion.

Offrir du perfectionnement professionnel

Des fonds seront mis à la disposition pour offrir des activités de perfectionnement professionnel qui soutiennent les services de garderie éducatifs de qualité.

Lancement des plateformes en ligne – À compter de l'automne 2017, les modules en lignes pour *l'Introduction à l'éducation de la petite enfance* seront offerts à l'ensemble des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance travaillant dans un service de garderie éducatif agréé. Les plateformes en ligne leur fourniront un environnement d'apprentissage flexible et accessible qui sera animé par un certain nombre de moyens, y compris des communautés de pratique, d'encadrement et de mentorat offerts par les conseillers et conseillères en apprentissage en collaboration avec les Centres d'excellence.

Objectif 6 – Mettre en place une politique d'inclusion

Tous les *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* devront adopter une politique d'inclusion qui énonce les lignes directrices et les pratiques de l'établissement pour garantir l'inclusion de tous les enfants et pour s'assurer que tous les enfants participent activement à des activités d'apprentissage de qualité toute la journée.

Le Ministère collaborera avec l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (AN-BIC) afin de s'assurer que les responsables de services de garderie éducatifs bénéficient du soutien nécessaire pour élaborer leur politique d'inclusion. Pour ce faire, le Ministère établira des lignes directrices servant à améliorer l'inclusivité des services de garderie éducatifs pour toutes les familles, en particulier celles qui en ont le plus de besoin. Il est prévu que 80 % des services de garderie éducatifs dans les deux secteurs linguistiques auront une politique d'inclusion d'ici l'expiration de l'accord bilatéral en 2019-2020.

Mesures qui seront prises pour atteindre l'objectif

Établir un partenariat avec l'organisation NBACL pour adopter une politique provinciale en matière d'inclusion des jeunes enfants

Cette politique sera assortie d'un plan à long terme pour la mise en œuvre du guide de soutien au programme d'inclusion qui fait actuellement l'objet d'un projet pilote.

Les *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* serviront de modèles pour l'application de la politique d'inclusion et pour l'orientation qui sera fournie aux autres services de garderie éducatifs afin qu'ils élaborent leur propre politique adaptée à leur collectivité et à leur clientèle.

Objectif 7 – Développer des lignes directrices sur la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle

La protection et la promotion de la langue et de la culture francophone et acadienne est fondamentale pour en assurer la vitalité linguistique et culturelle ainsi qu'une fierté d'appartenance des jeunes francophones néo-brunswickois à leur communauté. Pour y arriver, la collectivité francophone et acadienne doit assurer des milieux d'apprentissage robustes qui encouragent le développement langagier et une construction identitaire solides pour les enfants d'âge préscolaire afin d'assurer le succès à l'école et dans la vie. Le Ministère travaillera de concert avec les intervenants francophones pour élaborer des lignes directrices qui favoriseront une bonne acquisition de la langue française et le développement de l'identité culturelle dans les milieux d'apprentissage de la petite enfance dans les centres en milieu linguistique minoritaire.

Ces lignes directrices seront établies pour les services de garderie éducatifs en milieu linguistique minoritaire afin de fournir à l'ensemble des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance des mesures tangibles qu'ils peuvent mettre en œuvre pour appuyer les besoins linguistiques et culturels des enfants. Cette initiative assurera une acquisition des compétences langagières et une identité culturelle solides, surtout pour les enfants francophones en milieu minoritaire. Ces lignes directrices refléteront et appuieront les curriculums éducatifs, et plus particulièrement le *Curriculum éducatif pour la petite enfance francophone*. Cette initiative appuie les engagements pris par les dirigeants de la communauté francophone dans le cadre de la *Politique d'aménagement linguistique et culturel*.

Mesures qui seront prises pour atteindre l'objectif

Mobiliser l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick – Le Ministère et cette association chef de file travailleront en collaboration avec les responsables de services de garderie éducatifs, ainsi que les éducateurs et les éducatrices pour développer les éléments de base nécessaires à l'acquisition des compétences langagières et au développement de l'identité culturelle dans les milieux d'apprentissage de la petite enfance.

Développer les éléments de base pour créer des milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et le développement de l'identité culturelle – Les *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* devront mettre en œuvre les lignes directrices pour veiller au développement, dans leurs établissements en milieu linguistique minoritaire, de milieux d'apprentissage favorisant

une solide acquisition des compétences langagières et de l'identité culturelle, plus particulièrement pour les enfants francophones vivant dans une communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Objectif 8 – Instaurer des critères pour plans annuels de l'amélioration de la qualité de l'ensemble des services de garderie éducatifs.

Grâce à la mise en œuvre d'outils d'évaluation de la qualité validés et fiables, les responsables des services de garderie éducatifs seront mieux outillés pour déterminer les aspects de leurs services où les améliorations sont les plus nécessaires. Cela permettra de cibler des mesures gérables en vue d'accroître les normes de qualité dans tous les services, améliorant ainsi la qualité des services de garderie éducatifs offerts aux familles. Les données obtenues grâce à ces outils d'évaluation de la qualité éclaireront les responsables des services de garderie éducatifs au cours de l'élaboration de leurs plans annuels de l'amélioration de la qualité ainsi que pour la détermination des priorités quand ils demanderont une subvention de l'amélioration services de garderie éducatifs.

À la suite de la révision de l'évaluation de la qualité et du rapport annuel d'inspection, les *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* ou les services de garderie éducatifs agréés qui fournissent des services aux enfants de moins de six ans seront admissibles à une subvention unique dans le cadre du plan annuel de l'amélioration de la qualité des services de garderie éducatifs. Ce financement sert à augmenter la qualité des milieux pédagogiques pour les enfants, notamment pour ce qui est du matériel, de l'équipement et du perfectionnement professionnel des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance. Dans le cadre du processus de demande, les services devront élaborer un plan annuel de l'amélioration de la qualité qui énonce clairement les éléments visés et le mode de mise en œuvre des améliorations.

Mesures qui seront prises pour atteindre l'objectif

Établir des critères de qualité – Les critères de qualité seront fondés sur un examen des outils d'évaluation de la qualité validés et fiables, et seront établis en fonction de la possibilité de les appliquer selon les critères établis pour le plan annuel de l'amélioration du service de garderie éducatif. Ces critères devront être établis dans le respect de toutes les politiques et lignes directrices énoncées dans le présent plan d'action et de celles du Ministère.

Élaborer un processus d'évaluation de la qualité – Le Ministère déterminera les processus et les procédures

requis pour évaluer la qualité et le degré de conformité des *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick*.

Octroyer une subvention unique – Octroyer une subvention unique pour la mise en œuvre un plan annuel de

l'amélioration de la qualité pour les services de garderie éducatifs agréés qui servent des enfants de moins de cinq ans, et qui souhaitent entreprendre le processus d'obtention de la désignation, après l'examen de leur évaluation de la qualité.

Contribution financière fédérale et répartition suggérée

La contribution du gouvernement fédéral sera versée, dans le cadre de cet accord triennal, en fonction des priorités suivantes :

Initiatives	Accord bilatéral triennal		
	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Désignation de <i>Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick</i> et conseils consultatifs de parents	2,000,000.00 \$	9,239,928.00 \$	9,239,928.00 \$
Centres d'excellence	700,000.00 \$	700,000.00 \$	700,000.00 \$
Subvention pour l'amélioration de la qualité des services de garderie éducatifs	942,161.50 \$	2,348,827.50 \$	- \$
Évaluation de la qualité et politique d'inclusion	200,000.00 \$	645,000.00 \$	222,624.00 \$
Lignes directrices pour la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagière et l'identité culturelle	51,000.00 \$	100,000.00 \$	50,000.00 \$
Ressource en ligne à l'intention des parents (c.-à-d. le registre des garderies)	- \$	100,000.00 \$	- \$
Coûts administratifs (personnel, reddition de compte, évaluation, etc.)	973,290.00 \$	486,312.00 \$	486,312.00 \$
Total	4,866,451.50 \$	13,620,067.50 \$	10,698,864.00 \$

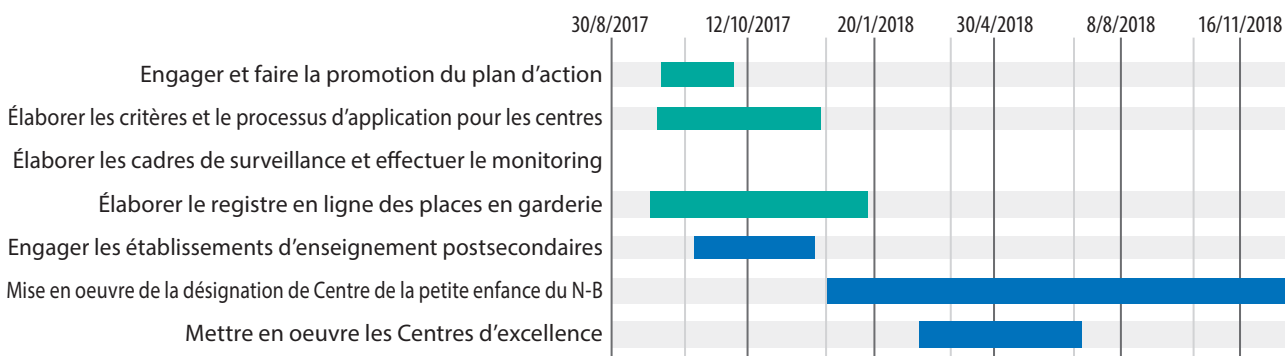
1 L'accord bilatéral permet de reporter un certain montant de financement annuel d'un exercice à l'autre. Ces objectifs seront atteints grâce aux investissements suivants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Initiatives	2017-2020	
	Financement fédéral	Financement provincial
<i>Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick</i> et conseils consultatifs de parents	20 479 856 \$	33 525 000 \$
Centres d'excellence en apprentissage de la petite enfance	2 100 000 \$	
Subvention pour l'amélioration de la qualité des services de garderie éducatifs	3 290 989 \$	
Évaluation de la qualité et politique d'inclusion	1 067 624 \$	1 275 000 \$
Lignes directrices pour la création de milieux d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagière et l'identité culturelle	201 000 \$	
Ressource en ligne à l'intention des parents (c.-à-d. le registre des garderies)	100 000 \$	900 000 \$
Apprentissage et perfectionnement professionnel		5 545 800 \$
Coûts administratifs (personnel, production de rapports, évaluation, etc.)	1 945 914 \$	
Total	29 185 383 \$	41 245 800 \$

Échéancier

Transformer le système de services de garderie éducatifs du Nouveau-Brunswick représente une transition importante par rapport à l'état actuel. Il est reconnu que pour atteindre les grands objectifs énoncés dans ce plan d'action, il faudra beaucoup de temps et un engagement sérieux. L'engagement du secteur supprimer le de des

services de garderie éducatifs et des familles du Nouveau-Brunswick est essentiel à ce succès. Par conséquent, le gouvernement du Nouveau-Brunswick instaurera ces changements progressivement après en avoir discuté avec les partenaires et les parents, conformément à l'échéancier suivant :



Plan d'évaluation, principaux indicateurs et cadre d'évaluation des progrès

Il est prévu que 50 % des premiers 300 *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* (représentant environ 60 % des places) seront établis dans le secteur anglophone et que les 50 % restants (représentant environ 40 % des places) seront établis dans le secteur francophone, et ce, d'ici l'expiration de l'accord bilatéral triennal (2019-2020). Le but ultime est que 100 % des *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* dans les deux secteurs démontrent une amélioration de la qualité des services offerts évaluée d'après leur rendement individuel selon les outils d'évaluation de la qualité. Tout au long de cet accord triennal, il est prévu que 90 % des *Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* se seront améliorés de 25 %.

Secteur francophone

Objectifs	Extrants et résultats	Indicateurs	Cibles d'ici l'expiration de l'accord	Principes appuyés	Calendrier des rapports initiaux
Accroître la qualité des services de garderie éducatifs en renforçant et en soutenant une main-d'œuvre hautement compétente et engagée	Qualité des programmes pour les enfants	Pourcentage de centres ayant une désignation qui ont obtenu une meilleure note quant au milieu d'apprentissage	90 % des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick amélioreront d'au moins 25 % leur note quant au milieu d'apprentissage	Grande qualité	2018
	Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés	Pourcentage des établissements agréés ayant une désignation	50 % des premiers 300 centres	Grande qualité	Automne 2018
	Le développement professionnel des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance	Pourcentage des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance, travaillant dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, qui ont la formation officielle en Éducation de la petite enfance	100% des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance, travaillant dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désigné, auront complété le cours en ligne de 90 heures « Introduction à l'éducation de la petite enfance »	Grande qualité	Automne 2018
Faciliter l'accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de grande qualité	Accès à des places agréées en français	Augmentation du nombre de places agréées en français	40 % des 200 nouvelles places pour nourrissons	Accessibilité, abordable et flexibilité	Automne 2018
	Accès à des places agréées en milieu rural	Pourcentage de couverture par collectivité (tel que décrit par le Conseil de santé du Nouveau-Brunswick)	5 collectivités additionnelles (75 %) atteignent la couverture de 13 % pour les nourrissons 9 collectivités additionnelles (75 %) atteignent la couverture de 48 % pour les enfants d'âge préscolaire	Accessibilité, abordable et flexibilité	Automne 2017
	Accès pour les familles à revenus faible et moyen	Nombre d'enfants qui bénéficient de places financées dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick	3 800 enfants (75 %) sont inscrits dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick 2 430 enfants (environ 65 %) issus de familles à revenus faible et moyen (moins de 55 000 \$) sont inscrits dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick	Accessibilité, abordable et flexibilité	Automne 2018
	Accès à des services de garde d'enfants inclusifs pour les enfants ayant des besoins additionnels	Nombre d'enfants ayant des besoins additionnels ou divers qui bénéficient d'une place financée dans un centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick	60 enfants (1,5 %) inscrits dans les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick sont des enfants ayant un handicap ou des besoins additionnels divers et qui requièrent des ressources supplémentaires	Inclusivité	Automne 2018
Pourcentage d'établissements ayant une politique d'inclusion		80 % des établissements ont une politique d'inclusion	Inclusivité	Automne 2017	

Anglophone sector					
Objective(s)	Output(s) / Outcome(s)	Indicator(s)	Target(s) by the end of the agreement	Principle(s) Supported	Schedule of initial reporting
Increasing the quality of early learning and child care services by strengthening and sustaining a highly competent and engaged workforce	Quality programming for children	Percentage of centres with designation with improved learning environment ratings	90% of NB Early Learning Centres will have improved their rating on the learning environment rating scales by at least 25%	High Quality	Fall 2018
	Facilities with designation	Percentage of licensed facilities with designation	50% of the first 300 Early Learning Centres.	High Quality	Fall 2018
	Professional development for early childhood educators	Percentage of early childhood educators in designated Early Learning Centres with recognized early childhood education training	100% of NB early childhood educators in designated Early Learning Centres will have completed the 90 hour course "Introduction to Early Childhood Education"	High Quality	Fall 2018
Facilitate equitable and affordable access to high quality early learning and child care services	Access to Anglophone licensed spaces	Increase in the number of Anglophone infant licensed spaces	60% of the 200 new infant spaces	Accessible, Affordable and Flexible	Fall 2018
	Access to rural licensed spaces	% of coverage by community (as described by the New Brunswick Health Council)	5 additional communities (75%) reach 13% coverage for infants. 9 additional communities (75%) reach 48% coverage for preschool.	Accessible, Affordable and Flexible	Fall 2017
	Access for low/middle income families	Number of children benefiting from a funded space in a New Brunswick Early Learning Centre	6,080 (75%) of children are registered in a New Brunswick Early Learning Centre 3,890 (approx. 65%) of low and middle (\$55,000 and under) income children registered in a designated New Brunswick Early Learning Centre	Accessible, Affordable and Flexible	Fall 2018
	Access to inclusive child care spaces for children with additional needs	Number of children with additional needs benefiting from a funded space in a New Brunswick Early Learning Centre	60 (1.5%) of children registered in a New Brunswick Early Learning Centre are children with disabilities and diverse needs who require extra resources.	Inclusive	Fall 2018
		Percentage of facilities with an Inclusion Policy	80% of all facilities with an Inclusion Policy	Inclusive	Fall 2017